

FICHE N°9: Gestion globale par le conseil général des Landes (40)

Conseil Général des Landes
Hôtel du département - 23, rue Victor
Hugo F-40025 Mont-de-Marsan
Cedex



Le conseil général des Landes, en partenariat avec les 15 communes littorales, a mis en place depuis 1991 une opération unique en Europe de nettoyage permanent (c'est à dire toute l'année) sur la totalité du littoral landais soient 106 km, zone militaire comprise.

Depuis le 1^{er} octobre 1998, la société COVED est attributaire d'un nouveau marché de 7 ans après appel d'offres européen sur performances.

1. Le mode opérationnel

1.1 Les moyens techniques

- 5 tracteurs Massey Ferguson
- 3 cribleuses (KASSBOHRER STR 3000, CANICAS T230, CANICAS T160)
- 2 tracteurs JBC + remorque + grappins (été ou hiver)
- 2 Ratisseuses Moreau RP 300
- 2 gros râteaux + fourche frontale + petit râteau
- 20 bennes de 15m³
- 3 véhicules Peugeot Boxer + 1 véhicule 4x4 Toyota + 1 camion remorque polybenne

1.2 Les moyens humains

- 1 chef d'exploitation + 1 mécanicien + 1 surveillant + 7 chauffeurs dont 2 chefs d'équipes (3 personnes supplémentaires en période estivale).

2. Le fonctionnement

✓ Nettoyage de l'estran

En période estivale (1^{er} juin au 30 septembre), le nettoyage est effectué au droit des plages surveillées tous les 3 jours et sur le reste du littoral, il est effectué une fois par semaine.

En période hivernale (1^{er} octobre au 31 mai), le nettoyage est effectué au droit des plages surveillées 1 fois par semaine et sur le reste du littoral, il est effectué une fois par mois.

Le nettoyage se traduit par : un premier « dégrossi » réalisé à l'aide d'un gros râteau attelé à un tracteur, notamment pour désencombrer l'estran des apports de bois. Ensuite la totalité du littoral est ratisée avec un petit râteau de manière à toujours dégager le maximum de déchets. Enfin un tamisage de finition est réalisé à l'aide d'une cribreuse, notamment au droit des plages surveillées, de manière à ramasser le maximum de déchet.

3. Bilan des déchets ramassés

